ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

ARRÊTÉ PROVISOIRE N°183/2025

Arrêté portant interdiction de circulation et de stationnement
Rue Paul Painlevé

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le rapport d'intervention de mise en sécurité suite à l'incendie du bâtiment au 08 rue Paul Painlevé à Épernon ;
Vu l'urgence ;

Considérant l'incendie du bâtiment au 08 rue Paul Painlevé 28230 Épernon survenu le 21 juin 2025 à 03h00 ;
Considérant la nécessité d'imposer une modification et des restrictions de la circulation et du stationnement afin de faciliter la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dispositions

Le présent arrêté prendra acte en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde selon le risque imminent cité ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mesures d'interdiction

Conformément au Plan Communal de Sauvegarde, il est interdit de circuler et de stationner sur :

- Le trottoir
- Et les emplacements de stationnement devant la façade du 08 rue Paul Painlevé à Épernon 28230.

ARTICLE 3 : Déviations

Des déviations sont mises en place par les voies adjacentes et d'une manière générale, les usagers se conforment à la signalisation des déviations citées ci-dessous :

- Les piétons devront cheminer via le trottoir d'en face.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire ainsi que tout force de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Épernon, le 21 juin 2025.

Le Maire
François BELHOMME

Date de publication en ligne : 21 juin 2025
Auteur : François BELHOMME- Le Maire

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :
Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la police municipale et à la gestion du domaine public.
Monsieur l'Adjoint chargé des travaux, de l'environnement et du développement durable.
Monsieur le Commandant C.O.D.I.S.- 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES.